



Rapport annuel
2006-2007



Palais des congrès de **Montréal**

Table des matières

Mission – Valeurs	01
Faits saillants 2006-2007	02
Faits saillants par trimestre	03
Lettres	05
Message du président-directeur général	06
Déclaration du président-directeur général	09
Règles de gouvernance	10
Conseil d'administration	11
Comité de direction	14
Ressources humaines	15
Exigences législatives	15
Revue de l'année : Performance globale	16
Revue de l'année : Marché des congrès	22
Revue de l'année : Marché des expositions	26
Revue de l'année : Marché des réunions, galas et événements spéciaux	30
Rapport de la direction	32
Rapport du vérificateur	33
États financiers	34
Annexe 1 - Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration	49
Annexe 2 - Code d'éthique des employés	50
Index des tableaux et des graphiques	52

Mission

Solliciter et accueillir des congrès, des expositions, des conférences, des réunions et d'autres événements.

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

Contexte

La Société du Palais des congrès de Montréal évolue au sein d'un environnement concurrentiel féroce. Fin 2006, rien qu'aux États-Unis et au Canada, on comptait 41 nouveaux centres de congrès en construction. Et que dire du reste du monde qui voit au quotidien l'émergence de nouvelles destinations, et non des moindres : les destinations asiatiques telles que Singapour et Hong Kong connaissent une croissance exceptionnelle depuis 10 ans, l'Europe ouvre de nouvelles destinations, notamment à l'Est, tandis que le Canada conserve difficilement sa part de marché. Pour maintenir le cap, la Société se donne comme objectifs croissance et productivité.

Valeurs

Offrant des services de qualité, un environnement exceptionnel et une expérience inoubliable à l'ensemble de ses clients et de ses visiteurs, la Société du Palais des congrès de Montréal entend promouvoir ces valeurs dans l'accomplissement de sa mission.

L'excellence

Nous croyons en l'excellence, une valeur essentielle tant pour notre personnel que pour nos services et nos équipements.

La confiance

Nous croyons en l'importance d'établir, avec nos clients, nos employés et nos partenaires, des relations basées sur la confiance mutuelle.

Le respect

Nous croyons en l'ouverture d'esprit. À l'écoute, nous travaillons dans le respect des individus, des entreprises et des besoins qu'ils expriment.

Le travail d'équipe

Nous croyons en la richesse du travail d'équipe, avec nos clients comme avec nos partenaires et nos fournisseurs.

L'intégrité

Nous croyons en la nécessité de faire preuve d'intégrité et d'éthique dans toutes les sphères de nos activités et à tous les échelons.

Faits saillants 2006-2007

Activités	2007	2006
Nombre d'événements	215	183
Ententes conclues	229	220
Participants et visiteurs	601 354	609 192
Nuitées	156 548	187 994
Retombées économiques	213 352 461 \$	249 749 462 \$
Résultats des activités		
Revenus autonomes	17 026 554 \$	18 056 198 \$
Frais d'opération	21 923 004 \$	21 847 197 \$
Taxes municipales	7 333 594 \$	7 629 173 \$
Frais financiers - nets	14 984 895 \$	15 434 688 \$
Excédent de l'exercice	3 236 264 \$	5 186 882 \$
Situation financière		
Actif total	353 115 646 \$	352 629 301 \$
Immobilisations	292 421 388 \$	302 117 216 \$
Dette à long terme	307 073 877 \$	308 560 740 \$
Remboursement de la dette à long terme	7 629 563 \$	7 261 752 \$
Excédent cumulé	21 436 914 \$	18 200 650 \$
Subvention reçue du gouvernement		
Subvention afférente aux dépenses d'exploitation	5 384 097 \$	6 133 659 \$
Subvention affectée aux taxes municipales	7 775 000 \$	7 775 000 \$
Subvention affectée au service de la dette	23 900 303 \$	24 190 741 \$
Subvention affectée au maintien des actifs	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Subvention totale reçue	38 559 400 \$	39 599 400 \$
Revenus autonomes par catégorie		
Congrès	6 489 654 \$	9 008 927 \$
Réunions, galas et spectacles	2 827 374 \$	1 624 198 \$
Expositions	6 366 026 \$	6 161 245 \$
Autres	1 343 500 \$	1 261 828 \$
Revenus autonomes totaux	17 026 554 \$	18 056 198 \$

Faits saillants par trimestre

Premier trimestre

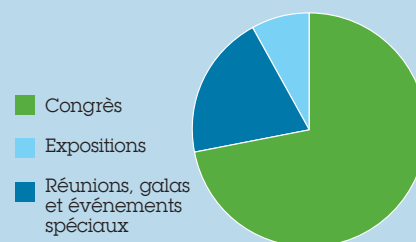
Événements

NAFSA Association Of International Educators	Congrès américain
ALA Legal Administrators	Congrès américain
Journées dentaires internationales du Québec 2006	Congrès québécois
Global Interactive Gaming Summit	Congrès américain
GFOA Government Finance Officers Association of USA	Congrès américain

Actions

- Réalisation du Gala Reconnaissance 2006 honorant 8 nouveaux Ambassadeurs du Palais et remise du Prix Rayonnement à Assad Kotaite de l'OACI
- Lancement d'un nouvel outil électronique pour évaluer la satisfaction de la clientèle
- Élaboration d'un plan d'action pour se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac entrées en vigueur le 31 mai 2006
- Participation active à la deuxième collecte des matières dangereuses et de matériel informatique et électronique organisée dans le cadre du Jour de la Terre 2006

Graphique 1 Répartition des espaces occupés 1^{er} trimestre 2006-2007



Deuxième trimestre

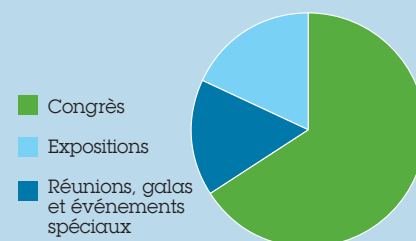
Événements

International Academy of Pathology	Congrès international
ASNC Nuclear Cardiology	Congrès américain
PartyLite National Conference 2006	Congrès canadien
Soins aux malades en phase terminale 2006	Congrès international
ASA American Sociological Association	Congrès américain

Actions

- Ouverture de deux nouveaux commerces dans la Galerie commerciale du Palais
- Réalisation d'importants travaux dans le cadre du programme de maintien des actifs, dont le remplacement de la fenestration centrale de la verrière Viger et la première phase de réfection de la structure du stationnement Viger

Graphique 2 Répartition des espaces occupés 2^e trimestre 2006-2007



Troisième trimestre

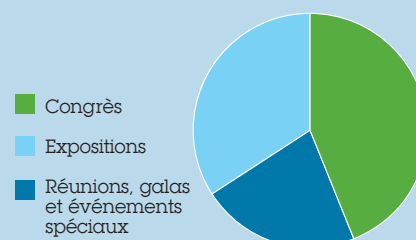
Événements

Salon du printemps 2007 (Groupe Rona)	Exposition commerciale
National Leadership Convention	Congrès canadien
Parti Libéral du Canada	
Annual CIMBL Mortgage Conference and Expo	Congrès canadien
Nobel Biocare / World Tour 2006	Congrès canadien
SETAC North America 27th Annual Meeting (Society of Environmental Toxicology Chemistry)	Congrès américain

Actions

- Intégration du scénario des événements au logiciel d'exploitation du Palais
- Publication interne des nouvelles normes graphiques de la papeterie du Palais
- Obtention par le Palais et par la firme Pageau Morel et associés d'un prix de l'Association québécoise pour la Maîtrise de l'énergie (AQME) pour la qualité et la performance de son programme d'économie d'énergie

Graphique 3 Répartition des espaces occupés 3^e trimestre 2006-2007



Quatrième trimestre

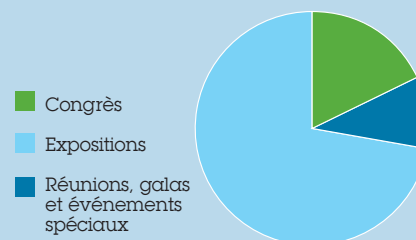
Événements

Salon International de l'auto de Montréal 2007	Exposition publique
Pulp and Paper Technical 2007	Congrès canadien
Salon de la moto 2007	Exposition publique
ABA Allied Beauty (Beauté de la coiffure)	Exposition commerciale
AQTE Americana 2007	Congrès canadien

Actions

- Réalisation et diffusion du Plan stratégique 2007-2010
- Mise en place d'une nouvelle Direction des ventes et d'une nouvelle Direction du marketing et des communications
- Harmonisation des menus du traiteur à l'image de marque du Palais

Graphique 4 Répartition des espaces occupés 4^e trimestre 2006-2007





Lettre au président de l'Assemblée nationale du Québec

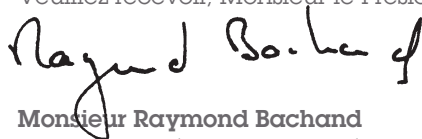


Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Monsieur Raymond Bachand
Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
Ministre du Tourisme
Ministre responsable de la région de Montréal

Lettre au ministre du Tourisme

Monsieur Raymond Bachand
Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
Ministre du Tourisme
Ministre responsable de la région de Montréal
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec)
G1R 2B5

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment vérifiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président-directeur général,



Paul Saint-Jacques

Message du président-directeur général



L'exercice 2006-2007 a représenté la deuxième meilleure année dans l'histoire de la Société en termes de revenus, se plaçant juste derrière l'année exceptionnelle que nous avons connue en 2005-2006 après avoir accueilli la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Faire suite à une situation exceptionnelle n'est pas chose évidente. La Société s'en est toutefois très bien tirée enregistraant une performance digne de mention. En effet, cette année, nous avons accueilli 215 événements et leurs 601 354 participants, généré plus de 213 millions de dollars en retombées économiques pour Montréal et obtenu 17 millions de dollars en revenus autonomes, dépassant ainsi nos objectifs.

La tenue d'un événement de grande envergure tel que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques nous amène à nous dépasser et à mettre sur pied de nouvelles façons de faire. Nous savons que nous sommes une organisation prête à relever ce genre de défi. Ce n'est toutefois pas notre quotidien. C'est pourquoi la Société a développé une stratégie de mise en marché la positionnant comme centre multi-fonctionnel, cherchant à maintenir la diversité de ses activités issues des trois marchés dans lesquels elle évolue, à savoir les congrès, les expositions et les réunions, galas et événements spéciaux. Il est clair que cette stratégie donne des résultats. En 2006-2007, nous avons observé une hausse dans le nombre d'événements dans chacun de nos trois marchés.

Réussir une telle performance n'est possible qu'avec l'appui de partenaires fidèles que je souhaite remercier : Tourisme Montréal, le ministère du Tourisme du Québec, la Ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Montréal International nous appuient quotidiennement dans nos actions et nos réflexions sur l'avenir. Je souhaite remercier également tout particulièrement les personnes qui nous quittent, notamment madame Françoise Gauthier, ministre du Tourisme, ainsi que les membres de notre conseil d'administration, monsieur Jacques Hamou et D^r Michel Sabourin. Merci pour votre soutien et votre collaboration. Par la même occasion, je souhaite la bienvenue à quatre nouveaux membres de notre conseil d'administration, mesdames Francine Champoux, Michèle Desjardins, Carol A. Fitzwilliam et Suzanne Landry.

J'aimerais également souligner le travail exceptionnel de nos employés et de nos fournisseurs qui contribuent à la réussite du Palais dans leurs actions au jour le jour.

Croissance et productivité

L'an dernier, nous en étions à la dernière année de notre premier plan d'affaires axé sur la maximisation des revenus et la mise en place d'un parcours-client de classe mondiale. Nous nous sommes ainsi outillés pour maintenir le cap sur la réussite malgré un environnement extrêmement concurrentiel. Cette année, notre réflexion stratégique nous a projetés dans le futur : Comment générer le même succès à long terme ? C'est ce à quoi nous avons voulu répondre dans notre nouveau plan stratégique 2007-2010.

Avant d'établir nos grandes orientations stratégiques pour les trois années à venir, nous avons cherché à dresser un portrait réaliste du positionnement qu'occupe la Société sur les différents marchés dans lesquels elle évolue. C'est donc à partir d'une vision objective de notre situation actuelle que nous avons entamé cet exercice de planification stratégique. Ce plan vise à cerner les enjeux et les défis auxquels est confrontée la Société et à énoncer les stratégies de développement et les moyens d'action prioritaires qui lui permettront de maintenir son positionnement.

La proximité-client constitue le positionnement stratégique à partir duquel nous emprunterons deux voies, celles de la croissance et de la productivité.

Afin de maintenir sa part de marché face à une concurrence féroce, nous faisons de la croissance une priorité. Nous sommes confrontés à des éléments externes que nous ne pouvons pas contrôler : émergence de nouvelles destinations, climat d'insécurité généralisé, hausse du dollar canadien. Nous mettons donc en place un plan d'action visant à poursuivre notre croissance dans les trois marchés que nous couvrons :

- en modifiant notre approche et nos pratiques d'affaires en fonction des variations rapides de l'environnement externe;
- en donnant un rôle prépondérant au marketing et en définissant de nouvelles stratégies de mise en marché;
- en bonifiant nos alliances stratégiques actuelles et en ciblant des nouvelles.

Nous devons également poursuivre notre croissance grâce à nos différents services :

- en maximisant nos revenus de service et de redevances;
- en développant de nouveaux produits et services.

Pour ce faire, nous avons procédé à une restructuration de notre direction des ventes à la suite d'un examen approfondi de nos besoins. Nous avons engagé un nouveau directeur des ventes et transféré les tâches de nature marketing à la nouvelle Direction marketing et communications, dans le but de nous concentrer sur nos activités de vente. Nous avons revu un certain nombre de nos outils et travaillé avec notre principal partenaire Tourisme Montréal pour établir un meilleur mode de collaboration sur le marché des congrès. Nous sommes convaincus que ce travail nous mènera vers une meilleure efficacité.

La deuxième orientation stratégique retenue est la productivité. Les principaux enjeux de la Société à ce chapitre sont :

- assurer l'agilité des ressources humaines et des processus grâce à la collaboration entre les directions et à celle du client en amont ainsi qu'à la mobilisation, la mobilité, l'efficacité et la polyvalence des ressources humaines;
- adapter le niveau de prestation des services à la demande;
- assurer l'optimisation des ressources en assurant l'optimisation des espaces, en diminuant les coûts fixes et en maximisant l'utilisation des ressources humaines.

Par ailleurs, le positionnement de proximité client demeure conforme à ce que nous sommes et ce que nous avons livré. Nous croyons qu'il est davantage porteur de résultats à moyen terme qu'une stratégie axée sur les plus bas prix. Un tel positionnement nous permettra d'obtenir des résultats face au double mandat de la Société : solliciter et accueillir des congrès et d'autres types d'événements afin de générer des retombées économiques tout en obtenant de ces clientèles les revenus nécessaires pour réduire notre dépendance aux subventions de l'État.

La poursuite de la modernisation de l'organisation

Cette année s'inscrit dans la continuité des priorités d'action gouvernementale, notamment en ce qui a trait à la modernisation de l'État. Nous avons fait des efforts concrets pour moderniser notre organisation en révisant systématiquement la pertinence et l'efficacité de ses programmes et de ses structures. Nous avons travaillé à l'élaboration d'un plan de continuité des affaires en prévision d'une éventuelle pandémie, vérifié les processus d'acquisition et de gestion des contrats, et revu les outils de gestion du calendrier.

L'application de nouvelles règles de gouvernance

Nous avons collaboré avec le ministère du Tourisme à l'élaboration d'un projet de modification de la loi pour y incorporer les nouvelles règles de gouvernance et adapter certaines modalités au contexte particulier de la Société. Nous avons d'ailleurs pris les devants par rapport aux exigences légales futures en apportant dès cette année des changements à notre conseil d'administration pour atteindre la parité de représentation entre les hommes et les femmes et en instaurant deux nouveaux comités en plus du comité de vérification déjà existant. Nous avons établi le mandat et le programme de travail de ce comité de vérification. Les mêmes démarches ont été entamées pour le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines nouvellement créés.

Le développement durable en tête

Toutes les nouvelles façons de faire mises au point à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques ont pu être appliquées à d'autres projets. La mise en œuvre de mesures écoresponsables est aujourd'hui pratique courante dans l'univers de l'organisation de congrès et d'événements divers. Recycler les documents, prendre en compte des critères environnementaux dans la sélection des hôtels de congrès ou des transporteurs officiels, encourager les délégués à emprunter les transports en commun, faire des collectes de fonds pour soutenir des causes écologiques, organiser des événements neutres en carbone sont quelques-unes des mesures écoresponsables couramment mises en œuvre par les organisateurs de congrès.

Au chapitre de l'écoresponsabilité, le Palais des congrès de Montréal fait office de chef de file ayant obtenu en 2005 la certification Visez Vert de la part de Boma Québec. La Société est prête à répondre aux exigences environnementales de plus en plus nombreuses de ses clients.

Une meilleure pénétration des marchés

La Société évolue sur trois marchés qui ont chacun leurs spécificités. Afin de maintenir voire d'améliorer notre part dans chacun des marchés, nous devons reconnaître les tendances qui s'en dégagent et raffiner nos stratégies de vente par marché. Cette année, nous avons travaillé à l'élaboration d'un programme annuel, présentant des objectifs et des stratégies de vente. Nous sommes fiers d'annoncer que nos efforts, ajoutés à ceux de nos partenaires, se sont soldés par une croissance de 18% du nombre d'ententes conclues touchant des congrès.


La réduction du déficit de fonctionnement

En 2006-2007, nous avons réussi à limiter la hausse de nos frais d'exploitation tout en augmentant nos revenus autonomes par rapport aux années précédant l'année exceptionnelle de 2005-2006. Il en est résulté une réduction du déficit de fonctionnement.

Confiance en l'avenir

Malgré l'absence d'un événement d'envergure planétaire tel que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la Société a réalisé une bonne performance sur le plan des résultats. En plus de gérer le quotidien de façon optimale, nous avons préparé le terrain pour l'élaboration de stratégies d'avenir nous assurant une meilleure pénétration des marchés.

Nous récoltons déjà les fruits de notre travail. Affichant de très bons résultats tout en ayant réussi à contrôler ses coûts, la Société envisage donc l'avenir avec confiance en prenant résolument le chemin de la croissance et de la productivité.



Paul Saint-Jacques

Président-directeur général

Société du Palais des congrès de Montréal

Déclaration du président-directeur général

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2006-2007 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

À Montréal, le 1^{er} juin 2007



Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

Règles de gouvernance

Le 13 décembre 2006, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi n° 53 qui revoit en profondeur les règles de gouvernance des sociétés d'État. Ce projet de loi s'applique à six sociétés d'État à caractère financier et commercial alors que dix-sept autres sociétés d'État, dont la Société du Palais des congrès de Montréal, devront s'y conformer par voie de modifications législatives d'ici la fin de l'année 2007.

Les changements apportés s'intègrent à la vision du gouvernement concernant la modernisation de l'État, qui favorise une gestion transparente et responsable. Dans l'ensemble, la loi établira une distinction entre les responsabilités respectives du conseil d'administration et de la direction générale des sociétés d'État. Elle renforcera le rôle des conseils d'administration, en déterminant de nouvelles règles relatives à leur composition et à leur fonctionnement. De plus, elle accroîtra les moyens de surveillance et de contrôle des sociétés d'État, sans toutefois porter atteinte à leur autonomie.

La Société a choisi de devancer la loi en instaurant dès à présent, dans les limites de sa loi constitutive et de ses engagements, certains changements en matière de règles de gouvernance.

Les nouvelles pratiques de la Société

Au cours de l'exercice 2006-2007, le conseil d'administration a été renouvelé complètement. En effet, la Société a procédé à certaines modifications dans la formation de son conseil d'administration afin de respecter :

- l'équilibre dans le ratio entre les hommes et les femmes,
- la diversité des profils et de l'expérience de ses membres.

La Société a également mis sur pied deux nouveaux comités en plus du comité de vérification déjà en place, soit un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines. Le comité de vérification, quant à lui, a été mis à niveau selon les pratiques généralement reconnues. Les mandats des trois comités ont été arrêtés et les responsabilités ont été discutées avec les membres. Un mode de fonctionnement a été établi pour le comité de gouvernance et d'éthique et le comité de vérification.

Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement pour une période d'au plus deux ans. Chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé à nouveau. Chacun des membres participe à l'un des trois comités du conseil d'administration.

La Société possède un code d'éthique et de déontologie que doivent respecter les membres de son conseil d'administration (voir en annexe).

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé de dix membres. Les deux postes vacants au 31 mars 2006 ont été comblés et deux membres, dont le mandat était échu, ont été remplacés au cours de l'exercice.

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, n'ont reçu aucune rémunération sous quelque forme que ce soit pour les services qu'ils ont rendus à la Société.

Conseil d'administration

Le mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration doit s'assurer de la conformité de la gestion de la Société aux dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ces opérations. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan stratégique de la Société, les budgets, de même que les états financiers annuels.

Les activités du conseil d'administration

Le conseil s'est réuni à cinq reprises entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007 et le taux de présence des membres a été de 85 %. De plus, les membres du conseil se sont réunis à trois occasions dans le cadre de l'établissement du plan stratégique 2007-2010 de la Société.

Au cours des réunions régulières du conseil, les membres ont entériné l'octroi de contrats relatifs au programme de maintien des actifs de la Société et adopté diverses résolutions d'ordre administratif, dont principalement un régime d'emprunts à long terme requis dans le cadre du financement du projet d'agrandissement réalisé au cours des dernières années et du renouvellement d'une dette à long terme qui viendra à échéance au cours de la prochaine année. Ils ont également adopté la politique de capitalisation des immobilisations et d'amortissement, puis approuvé les états financiers, le budget et le plan stratégique 2007-2010.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président-directeur général au cours de l'année. Et aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

Finalement, la Société a mis sur pied deux nouveaux comités en plus du comité de vérification. Ce dernier s'est réuni à deux occasions au cours de l'exercice et a vu son mandat et son mode de fonctionnement révisés. Les mandats des deux autres comités ont été arrêtés et les responsabilités ont été discutées avec les membres. Un mode de fonctionnement a été établi pour le comité de gouvernance et d'éthique.



Les membres du conseil d'administration



Paul Saint-Jacques
Président du conseil

Date de nomination
au conseil d'administration :

Février 2000

Paul Saint-Jacques est président-directeur général du Palais des congrès de Montréal depuis 2000. Urbaniste de formation, il est devenu administrateur dans la haute fonction publique québécoise en 1996 après avoir travaillé 20 ans dans le domaine de la consultation.



Francine Champoux

Date de nomination
au conseil d'administration :

Novembre 2006

Travailleuse sociale de formation, Francine Champoux est présidente de la société Strataide inc. Diplômée de l'École nationale d'administration publique en 1995, elle a été directrice générale de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal après avoir été coordonnatrice et conseillère à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain.



Michèle Desjardins

Date de nomination
au conseil d'administration :

Décembre 2006

Michèle Desjardins, diplômée de l'Université Laval en sciences appliquées, option génie forestier, ainsi qu'en administration des affaires (MBA), membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de l'Institute of Certified Management (IMC). Présidente de Consultants Koby inc. depuis 1998, elle a auparavant occupé plusieurs postes de direction générale à l'Institut de l'entreprise familiale, Price Waterhouse et Papiers Inter-Cité ltée.



Carol A. Fitzwilliam

Date de nomination
au conseil d'administration :

Novembre 2006

Membre du Barreau du Québec, Carol A. Fitzwilliam est avocate et présidente de Fitzwilliam recrutement juridique inc. Diplômée de l'Université de Montréal et de Sir George Williams University, elle pratique le droit depuis 1978.



Dr Pavel Hamet

Date de nomination
au conseil d'administration :

Août 2000

Ambassadeur Accrédité du Palais, Dr Pavel Hamet est diplômé en médecine de l'Université Charles de Prague et en médecine expérimentale de l'Université McGill. Il est professeur au Département de médecine de l'Université de Montréal, titulaire d'une chaire de recherche du Canada en génomique prédictive et chef du Service de médecine génique du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Il est également directeur du Laboratoire de médecine moléculaire de l'Hôtel-Dieu de Montréal.



Suzanne Landry

Date de nomination
au conseil d'administration :

Décembre 2006

Professeure à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, Suzanne Landry est « Fellow » de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec. Possédant un doctorat en comptabilité et fiscalité de l'Université de la Floride à Gainesville, elle a enseigné à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et à l'Université Laval. En avril dernier, elle a été nommée associée universitaire chez Raymond, Chabot, Grant, Thornton (RCGT).



Charles Lapointe

Date de nomination
au conseil d'administration :

Décembre 1990

Charles Lapointe est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal – Tourisme Montréal depuis 1989. Au préalable, il a été membre de la Chambre des communes de 1974 à 1984, ayant occupé diverses fonctions ministérielles. Il détient une licence en histoire de l'Université Laval.



Claude Liboiron

Date de nomination
au conseil d'administration :

Juin 2004

Claude Liboiron est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a dirigé sa propre entreprise pendant plus de 23 ans. Il a occupé le poste de vice-président, Développement des affaires pour le Groupe HBA experts-conseils, maintenant Groupe Teknika – HBA, où il continue d'agir à titre de consultant.



Mirabel Paquette

Date de nomination
au conseil d'administration :

Décembre 2004

Détentrice d'un baccalauréat en gestion de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal depuis 1995, Mirabel Paquette est directrice du marketing et des communications pour le cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Donat Taddeo

Date de nomination
au conseil d'administration :

Juin 2004

Diplômé de Stanford University et de l'University of Southern California, Donat Taddeo est président-directeur général de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. Délégué du Québec à Rome pendant quatre ans, il a également été tour à tour doyen de la Faculté de lettres et de la Faculté de génie et de science informatique de l'Université Concordia.



Comité de direction

Paul Saint-Jacques
Président-directeur
général

André Saucier
Directeur des finances
et de l'administration

Jacinthe Mauger
Directrice des ressources
humaines

Robert Cazalais
Directeur
des ventes

André Tardif
Directeur
de l'exploitation

Mario Poirier
Directeur
de l'immeuble

Francine Forest
Directrice
de la production

« Notre défi : assurer la croissance et améliorer la productivité de notre organisation en gardant notre proximité client. »

L'équipe de gestion

Jacques Allain
Chef de service
Aménagement et
manutention

Michel Béliveau
Chef de service
Gestion de l'immeuble

Robert Charron
Chef de service
Sécurité et prévention

Raymond Guay
Chef de service adjoint
Gestion de l'immeuble

Michel Huneault
Chef de service
Informatique

Jean Legault
Chef de service
Services-conseils

Gérard Michaud
Gestionnaire de projets

Joane Montpetit
Chef de service
Ressources financières

Diane Paquin
Chef de service
Contrats et
réglementation

Catherine Paul
Chef de service
Soutien commercial

Lucie Vaillancourt
Contrôleur

Ressources humaines

**La Société emploie
105 employés réguliers
répartis entre
57 % de femmes
et 43 % d'hommes**

Tableau 1
Répartition des effectifs au 31 mars 2007

	Hommes	Femmes	Total
Employés réguliers			
Syndiqués réguliers	34	50	84
Non-syndiqués	-	4	4
Cadres	11	6	17
	45	60	105
Employés à l'événement			
Syndiqués*	18	19	37

* Nombre d'emplois équivalents en temps complet (ETC)

- **Réorganisation** : Plusieurs changements ont été effectués au sein des équipes de direction, notamment la redéfinition des mandats de vente, de marketing et de communications : les fonctions marketing stratégique et promotionnel sont regroupées avec celles des communications sous une nouvelle direction marketing et communications afin de permettre aux équipes de vente de se concentrer sur leurs activités de vente.
- **Programme de reconnaissance des employés** : La planification de l'événement *Reconnaissance des années de service* nous amènera à souligner en mai 2007, les 5, 10, 15, 20 ans de service et pour une première fois les 25 ans de service des employés de l'organisation. Au total, 37 employés seront honorés lors de cet événement pour leurs bons et loyaux services.

Exigences législatives

- **Politique linguistique** : Le comité permanent de la politique linguistique de la Société veille sur l'application de la politique adoptée en 2000 et organise annuellement une activité visant à sensibiliser les employés à ce sujet. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et les employés privilégient l'usage du français dans leurs communications.
- **Protection des renseignements personnels et accès à l'information** : La Société s'assure que l'accès et l'utilisation des informations à caractère personnel se limitent aux individus qui en ont besoin dans le cadre de leur travail, à des fins opérationnelles ou administratives obligatoires. Au cours de 2006-2007, huit demandes d'accès à l'information ont été reçues et ont toutes été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours prévu par la loi.
- **Code d'éthique et de déontologie** : La Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, aucun cas n'a été traité et aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté.
- **Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec** : Pour faire suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec en 2006, la Société a poursuivi ses efforts afin d'inventorier toutes ses immobilisations. En ce qui a trait aux recommandations de 2007 concernant certaines lacunes dans les systèmes d'information et la séparation de tâches, la Société a déjà entrepris l'implantation des mesures nécessaires pour corriger la situation rapidement.
- **Programme d'accès à l'égalité** : En respect des obligations de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* dans les organismes publics, la Société a poursuivi la réalisation de son programme et effectué la cueillette d'information visant à établir le nombre d'employés répondant à la définition de « personne handicapée ».

Revue de l'année performance globale

Les activités de la Société touchent trois marchés : les congrès, les expositions ainsi que les réunions diverses, galas et événements spéciaux.

Classement du Palais des congrès de Montréal en 2006-2007*

Superficie en salles de réunion
1^{er} rang au Canada
50^e rang en Amérique du Nord

Superficie en espaces d'exposition
11^e rang au Canada
80^e rang en Amérique du Nord

* 2007 Directory of the World's Top Convention Centers

Contexte

Évoluant sur trois marchés distincts – les congrès, les expositions et les réunions, galas et événements spéciaux –, la Société du Palais des congrès de Montréal doit s'adapter aux spécificités de chaque contexte particulier. La performance de la Société a donc été directement influencée par les changements touchant son environnement externe (marché et concurrence nationale et internationale) comme son environnement interne (gouvernement et partenaires).

La crainte du terrorisme et les nouvelles réglementations concernant les passeports poussent encore les organisateurs professionnels de congrès à proposer des destinations locales. À titre d'exemple, les organisateurs de congrès américains interrogés dans le cadre du sondage Future Watch Survey 2007 réalisé par MPI et American Express maintiennent que 90 % de leurs congrès se tiendront aux États-Unis en 2007 par rapport à 83 % en 2006 et 77 % en 2005. Les répondants européens affirment pour leur part que 81 % de leurs congrès se tiendront en Europe, en comparaison de 71 % en 2006. En dépit de ces considérations, on constate un bel essor dans le marché des congrès globalement en 2006, mais la surcapacité et la compétition constituent les plus grands défis de l'avenir. À cela, il faut ajouter la hausse du dollar canadien par rapport à la devise américaine, qui influe certainement sur la décision finale d'un organisateur étranger de tenir son événement au pays.

Les expositions demeurent un marché à forte contribution pour la Société et, en 2006, ont enregistré leur meilleure performance de l'histoire du Palais. Le marché des réunions, galas et événements spéciaux ont eux aussi connu une bonne année en 2006.

Par ailleurs, les principaux facteurs internes auxquels a fait face la Société ont été conditionnés par le gouvernement du Québec. Ils comprennent notamment les nouvelles règles de gouvernance, certaines priorités d'action gouvernementale et les compressions budgétaires qui peuvent en découler.

Adoption d'un nouveau plan stratégique 2007-2010

Ces dernières années, la Société a su maintenir le cap sur la réussite malgré un environnement concurrentiel difficile. Pour s'assurer de générer le même succès à long terme, elle a procédé cette année à un exercice de planification stratégique structuré et rigoureux qui a résulté dans la publication de son *Plan stratégique 2007-2010*. Croissance et productivité constituent les deux orientations stratégiques retenues.

Confrontée à des éléments externes qu'elle ne peut contrôler (émergence de nouvelles destinations, climat d'insécurité généralisé, hausse du dollar canadien), la Société met en place un plan d'action afin de réaliser ses objectifs sur les trois marchés qu'elle couvre en faisant de la croissance sa priorité. Ce plan d'action passe par des pratiques d'affaires modifiées, de nouvelles stratégies de mise en marché et des alliances stratégiques bonifiées, en plus de proposer de nouveaux produits et services et de maximiser les revenus.

Revue de l'année performance globale

En plus de viser la croissance, la Société a également choisi d'améliorer sa productivité sur différents plans, notamment dans l'agilité des ressources humaines, et d'optimiser l'utilisation des espaces. Afin de cerner les enjeux et les défis auxquels s'attaque la Société, ce plan énonce les stratégies de développement et les moyens d'action prioritaires qui lui permettront de maintenir son positionnement dans les années à venir.

Performance de la Société

Globalement, l'année 2006-2007 constitue la deuxième meilleure année de la Société dans son histoire. En effet, 215 événements ont été tenus au Palais en 2006-2007, en hausse par rapport à l'année précédente. Ces événements ont été à l'origine de 213 millions de dollars en retombées économiques pour Montréal, en baisse de 36 millions de dollars par rapport à 2005-2006, une année exceptionnelle avec des retombées économiques évaluées à 50 millions de dollars uniquement pour la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de novembre 2005. En 2006-2007, les revenus autonomes ont également dépassé les objectifs, atteignant 16,7 millions de dollars.

Les résultats globaux et par marché de la Société sont présentés dans les pages qui suivent.

Tableau 2
Événements tenus en 2006-2007

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	8	15 782	39 690	30 401 277 \$
Congrès américains	13	34 173	68 840	58 656 207 \$
Congrès canadiens	12	34 854	29 141	37 954 762 \$
Congrès québécois	12	33 131	12 585	22 083 752 \$
Expositions commerciales	22	59 423	3 552	64 256 463 \$
Expositions publiques	23	318 936	100	-
Réunions diverses	83	60 109	100	-
Galas et événements spéciaux	42	44 946	2 540	-
TOTAL	215	601 354	156 548	213 352 461 \$

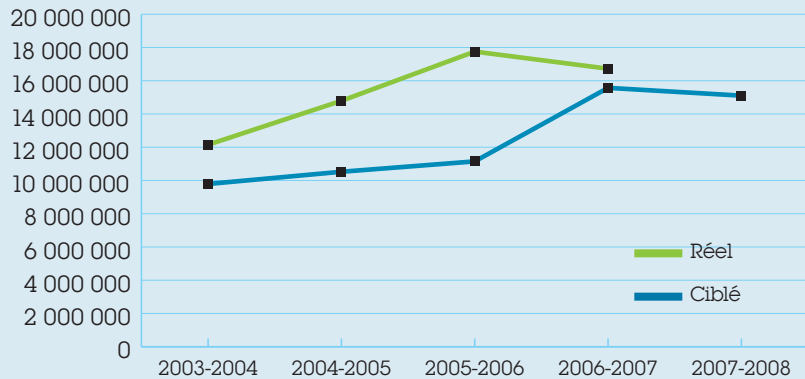
Tableau 3
Ententes conclues en 2006-2007

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	9	17 400	46 503	37 166 389 \$
Congrès américains	12	20 850	48 532	39 826 260 \$
Congrès canadiens	9	32 938	20 045	26 185 991 \$
Congrès québécois	15	56 225	32 810	10 107 749 \$
Expositions commerciales	16	36 662	-	36 928 204 \$
Expositions publiques	32	268 553	1 100	-
Réunions diverses	85	60 640	1 840	-
Galas et événements spéciaux	51	65 871	-	-
TOTAL	229	559 139	150 830	150 214 593 \$

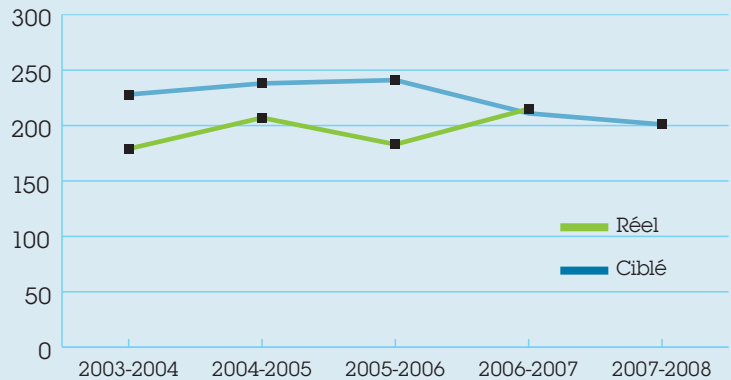
Résultats en 2006-2007 performance globale

Des revenus autonomes dépassant de **7,4 %** les objectifs et des événements dépassant de **1,9 %** le nombre anticipé

Graphique 5 Total des revenus autonomes de 2003-2004 à 2007-2008



Graphique 6 Total des événements de 2003-2004 à 2007-2008



Actions globales entreprises en 2006-2007

L'ensemble des actions se sont inscrites dans la continuité du plan d'affaires 2002-2005 et en fonction des orientations du plan stratégique 2007-2010.

→ Sondage de satisfaction de la clientèle

Au cours de la dernière année, un taux de satisfaction global de 83 % ressort de l'analyse des réponses des clients au questionnaire d'évaluation de la qualité des services. Courtoisie et professionnalisme du personnel, bonne compréhension des besoins, efficacité du personnel et qualité des équipements techniques sont les éléments les plus appréciés par les clients.

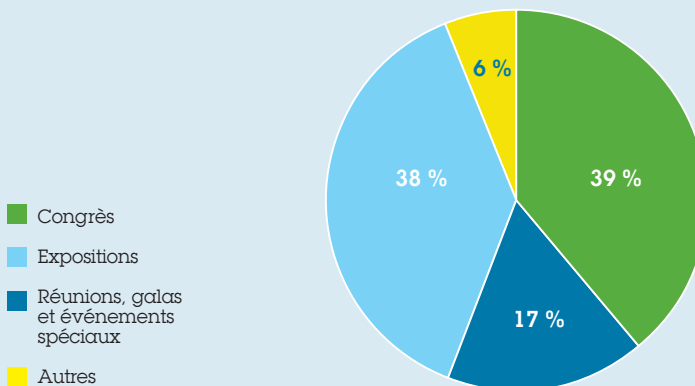
Au total, 209 questionnaires en ligne ont été adressés aux clients par l'intermédiaire d'une nouvelle application Web. Le taux de réponse obtenu a été de 29 % par rapport à 20 % l'année précédente. Les résultats étant maintenant compilés automatiquement, nous obtenons ainsi des lectures plus précises, particulièrement avec la génération de rapports détaillés qui nous permettent de cerner rapidement les points à améliorer.

Résultats en 2006-2007 performance globale

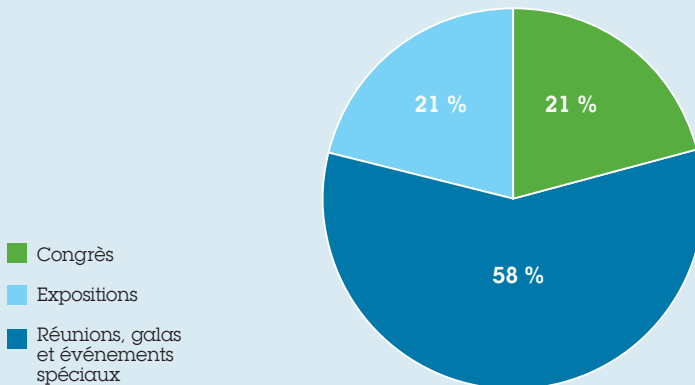
Une performance globale dominée par le marché des congrès et celui des expositions

Le marché des congrès et celui des expositions ont généré des volumes équivalents de revenus autonomes tandis que le marché des réunions, galas et événements spéciaux a augmenté sa part, passant de 9 % en 2005-2006 à 17 % cette année.

Graphique 7 Répartition des revenus autonomes par marché en 2006-2007



Graphique 8 Répartition des événements par marché en 2006-2007



Le marché des réunions, galas et événements spéciaux a prédominé en nombre d'événements.

→ Nouvelle vigueur insufflée aux ventes et au marketing

Après l'établissement d'un diagnostic sur l'organisation des ventes du Palais, nous avons procédé à la restructuration de la direction du marketing et des ventes et confié les fonctions de marketing à la nouvelle direction du marketing et des communications. Un nouveau directeur des ventes a été recruté afin de doter l'équipe des ventes d'un nouveau leadership et, finalement, un chef de service, soutien commercial, a été engagé avec le mandat d'optimiser le fonctionnement de l'équipe de soutien aux ventes.

→ L'aménagement des salles

Auparavant sous la responsabilité de la direction de l'exploitation, l'aménagement des salles a été confié à la direction de l'immeuble afin de permettre une meilleure coordination entre les différents fournisseurs de services et d'assurer à nos clients des espaces propres et en bon état. Ce changement permet d'éviter le dédoublement des tâches, de prévenir l'augmentation des coûts et d'effectuer un contrôle plus rigoureux sur la protection des installations du Palais.

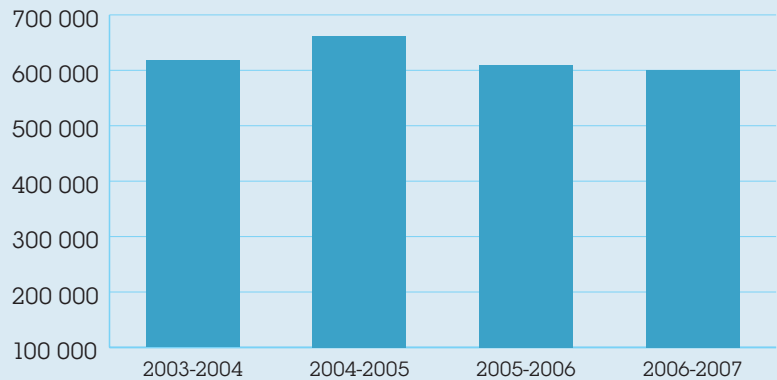
→ Une révision en profondeur de la structure d'accueil

Peu après s'être vu confier la responsabilité de l'opération des kiosques d'information, la direction de l'exploitation a hérité d'une nouvelle responsabilité, celle qui a trait à l'infrastructure de la signalisation statique, dynamique et événementielle. De plus, cette direction procédera au cours de la prochaine année à une révision complète de la fonction d'accueil pour l'adapter aux nouveaux besoins de nos clients et assurer l'intégration de ses différentes équipes de travail.

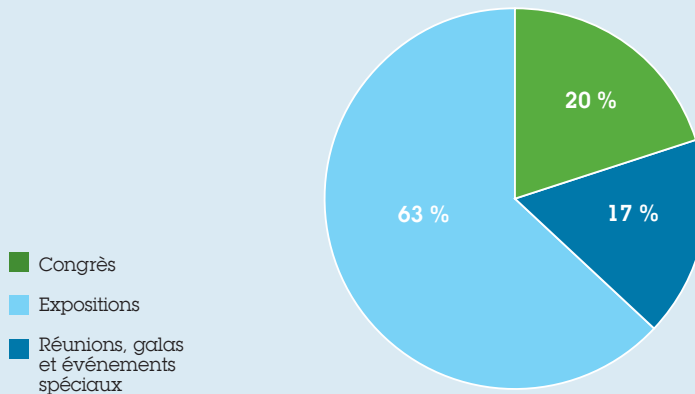
Résultats en 2006-2007 performance globale

Un nombre de participants relativement stable, en baisse de 1,3 % par rapport à 2005-2006. Toutefois, le marché des congrès et celui des réunions, galas et événements spéciaux ont vu leur part augmenter respectivement de 8 % et de 30 %.

Graphique 9 Total du nombre de participants de 2003-2004 à 2006-2007



Graphique 10 Répartition du nombre total de participants par marché en 2006-2007



Le marché des expositions fournit la majorité du nombre total de participants, en baisse de 10 % par rapport à 2005-2006.

Actions globales entreprises en 2006-2007 (suite)

→ Programme d'économie d'énergie

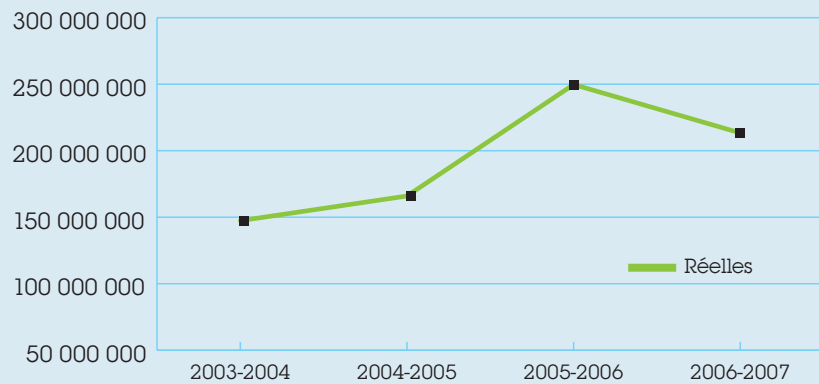
• **Des actions concrètes** : Le groupe de travail en économie d'énergie, qui en est à sa deuxième année d'existence, a ciblé une vingtaine d'améliorations, qui ont été implantées ou qui sont en voie de l'être, touchant le chauffage, la climatisation, la ventilation et l'éclairage du Palais. Au total 187 000 \$ ont été investis et les économies réalisées dès cette année s'élèvent à 328 000 \$, soit, 30 % de plus que l'an dernier. En deux ans, les économies d'énergie ont totalisé 580 736 \$.

• **Des résultats reconnus** : Lors de son 17^e Gala Énergia, l'Association québécoise pour la Maîtrise de l'énergie (AQME) décernait le trophée Énergia au Palais des congrès de Montréal et à la firme d'ingénierie Pageau Morel et associés, qui a mis en place notre programme d'économie d'énergie. Ce prix a été accordé au Palais pour la qualité et la performance de son programme d'économie d'énergie sur le plan de la mise au point et de l'optimisation du bâtiment.

Résultats en 2006-2007 performance globale

Des retombées économiques en baisse par rapport à l'année précédente, année faste marquée par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, mais en hausse de 28,5 % par rapport à 2004-2005.

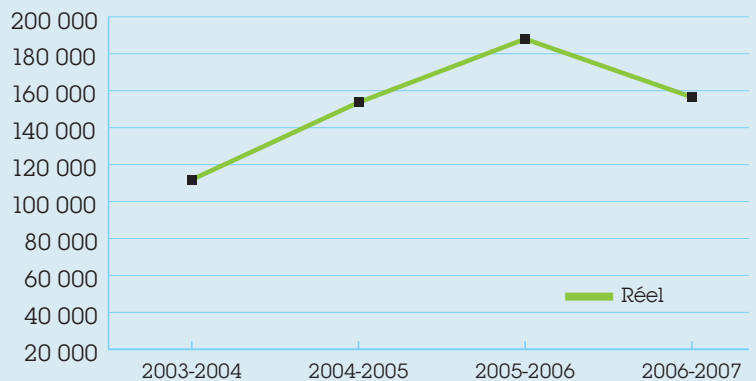
Graphique 11 Retombées économiques totales de 2003-2004 à 2006-2007



Un total de 156 548 nuitées

Les congrès américains ont généré le plus grand nombre de nuitées (68 840), suivis des congrès internationaux (39 690) et des congrès canadiens (29 141).

Graphique 12 Nombre total de nuitées de 2003-2004 à 2006-2007



→ Un menu à notre image

Pour la première fois, les produits du traiteur exclusif sont mis en évidence dans un document aux couleurs de l'image de marque du Palais. Cette innovation permettra de projeter une image cohérente auprès de la clientèle, même lorsqu'elle transige avec un sous-traitant. Par souci d'une application respectueuse de notre image de marque, c'est la direction du marketing et des communications qui a vu à la conception et à la réalisation du nouveau menu et des documents connexes.

→ Intégration de la nouvelle signature du Palais dans les documents administratifs

Après avoir été intégrée au matériel promotionnel, la nouvelle signature a été appliquée sur les documents administratifs, incluant la production de la papeterie et des gabarits informatiques.

→ Formation des employés

Le plan de formation de la dernière année a priorisé les besoins de formation en santé et en sécurité au travail. Ainsi, tous les employés concernés ont été formés aux méthodes sécuritaires à employer en cas d'utilisation de plate-forme élévatrice. Nous avons dorénavant nos propres formateurs, ce qui nous permettra d'assurer la formation en continu en ce qui touche les règles d'utilisation de ces équipements.

Revue de l'année marché des congrès

Un congrès est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches portant sur des sujets d'intérêt commun. On peut également utiliser les termes d'assemblées, de colloques, de conférences, de forums et de symposiums. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

Le marché des congrès

45

événements

6,5 M\$

en revenus autonomes

117 940

participants

Contexte

Selon les résultats d'un sondage effectué auprès des participants au congrès ICCA en octobre 2006, cette année fut une bonne année pour l'industrie des congrès, mais la surcapacité et la compétition constituent les plus grands défis de l'avenir. En effet, en Amérique du Nord, 41 nouveaux centres de congrès sont en construction tandis que de nouvelles destinations apparaissent aux quatre coins du monde : les pays de l'Europe de l'Est, le Vietnam, la Chine, les Émirats Arabes Unis et Cape Town ne sont que quelques exemples de la concurrence accrue à laquelle fait face la Société.

Les centres de congrès rivalisent d'incitatifs pour attirer une nouvelle clientèle. On constate aussi la naissance d'alliances stratégiques entre centres de congrès de continents différents qui unissent leurs efforts de promotion.

Selon l'Union des Associations Internationales, basée à Bruxelles, l'année 2000 a eu 11 114 congrès internationaux dans le monde. En 2006, il n'y en a eu que 8 871, une chute de plus de 20%. Selon l'UIA, il faudra encore de deux à cinq ans avant de revenir aux conditions de 2000. Malgré ce contexte peu favorable, Montréal maintient sa position au 1^{er} rang des villes d'accueil de réunions internationales au Canada, et grimpe au 2^e rang en Amérique du Nord, après New York. Elle se place ainsi au 14^e rang dans le monde, un bond de sept positions par rapport à l'année 2005.

Performance de la Société

L'année 2006-2007 suit une année exceptionnelle au cours de laquelle a eu lieu la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui, à elle seule, a attiré 10 000 délégués et généré des retombées économiques de 50 millions de dollars. Somme toute, la Société présente une très bonne performance globale sur le marché des congrès cette année. Sur tous les marchés, la Société a enregistré une hausse en nombre d'événements tenus par rapport à 2005-2006. De plus, les revenus autonomes générés ont dépassé les objectifs de 10,8 %, et le Palais a accueilli 45 congrès, soit 10 de plus que l'année précédente.

Les congrès internationaux ont été au nombre de 8, lesquels ont produit plus de 30,4 millions de dollars de retombées économiques. Par ailleurs, le Palais a accueilli 13 congrès américains, soit 4 congrès de plus que l'année précédente, pour totaliser 58,6 millions de dollars en retombées économiques.

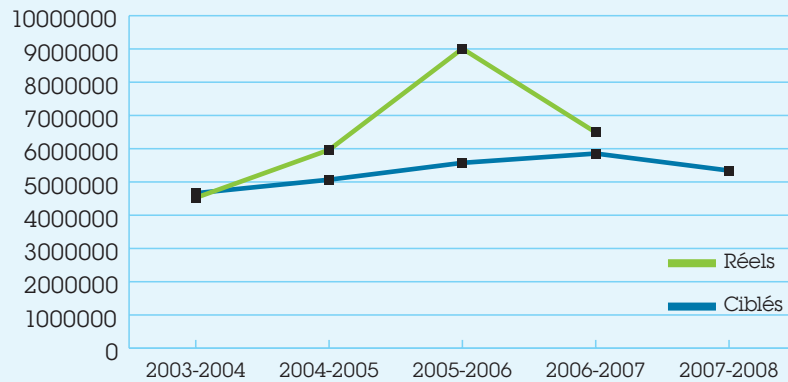
En ce qui a trait aux congrès canadiens – un marché de petite taille avec 60 associations –, la performance a été supérieure à celle de l'année précédente sur tous les plans : nombre d'événements (12), nombre de participants (34 854), nombre de nuitées (29 141) et retombées économiques (37,9 M\$).

Également sur le marché québécois, on note une très bonne performance avec 12 congrès engendrant plus de 22,1 millions de dollars en retombées économiques, une hausse de 11,5 millions de dollars par rapport à 2005-2006.

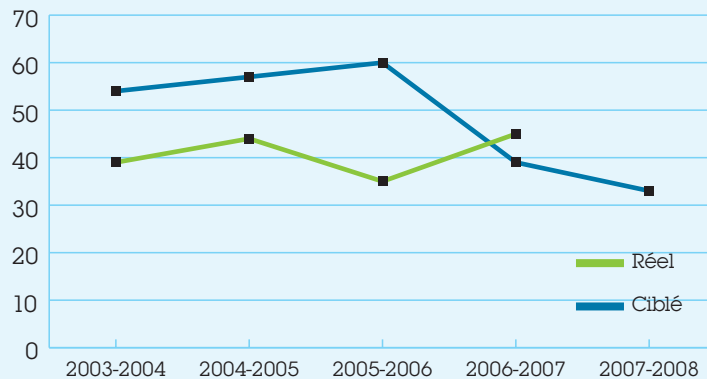
Résultats en 2006-2007 marché des congrès

Dépassement des objectifs : + 10,8 % pour les revenus autonomes et + 15,4 % pour le nombre d'événements prévus

Graphique 13 Marché des congrès – Revenus autonomes de 2003-2004 à 2007-2008



Graphique 14 Marché des congrès – Nombre total d'événements de 2003-2004 à 2007-2008



Une très bonne année pour les congrès québécois avec 12 congrès et une augmentation de 59,4 % des revenus par rapport à 2005-2006

Actions entreprises sur le marché des congrès en 2006-2007

→ Congrès Kiwanis International

Du 25 juin au 2 juillet 2006, le Palais a accueilli plus de 6 000 délégués de partout au monde assistant au 91^e congrès Kiwanis International. Fondée en 1915, Kiwanis International est un organisme de soutien à l'enfance et à la jeunesse qui compte plus de 500 000 membres répartis dans près de 90 régions du monde. Pour Montréal, ce congrès a généré plus de 16 000 nuitées et des retombées économiques de plus de 11,6 millions de dollars.

→ Promotions internationales

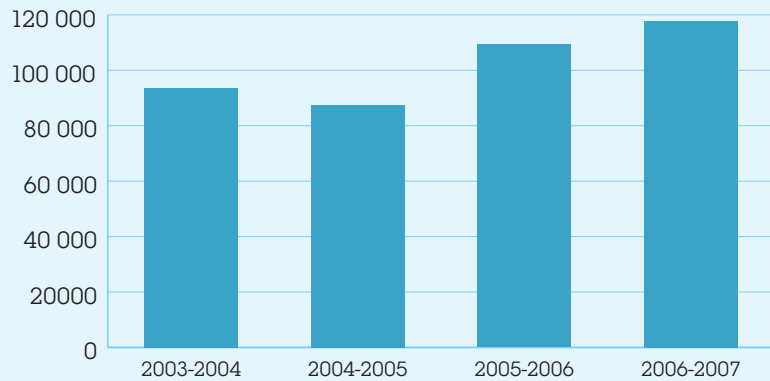
De nouveau cette année, la Société a participé à la promotion de Montréal sur la scène internationale dans le cadre des deux plus prestigieuses foires commerciales, IMEX à Francfort et EIBTM à Barcelone, qui regroupent les représentants des plus importantes associations internationales. Lors de ces événements, la Société a disposé d'un stand promotionnel et a participé aux activités organisées en collaboration avec Tourisme Montréal.

Résultats en 2006-2007 marché des congrès

Une augmentation de 7,9 % du nombre de participants en 2006-2007 par rapport à 2005-2006

La hausse du nombre de participants aux congrès américains (+ 32,4 %), canadiens (+ 90,8 %) et québécois (+ 19,5 %) compense largement pour la baisse du nombre de participants aux congrès internationaux (- 57,9 %).

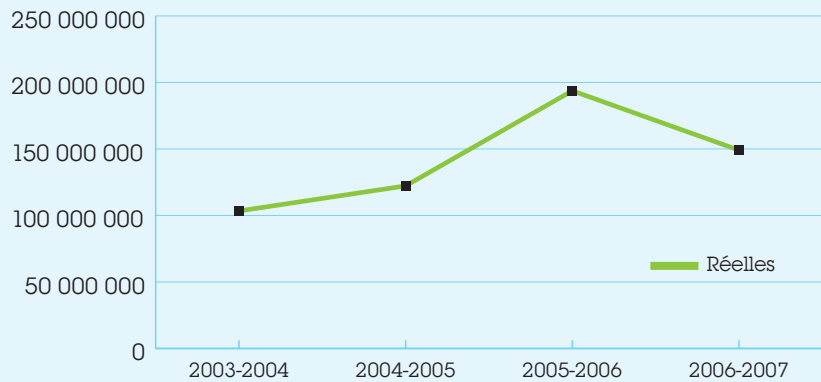
Graphique 15 Marché des congrès – Nombre total de participants de 2003-2004 à 2006-2007



Résultats en 2006-2007 marché des congrès

Mise à part l'année exceptionnelle de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2005-2006, des retombées économiques et un nombre total de nuitées en hausse constante depuis 2003-2004

Graphique 16 Marché des congrès – Retombées économiques de 2003-2004 à 2006-2007



Graphique 17 Marché des congrès – Nombre total de nuitées de 2003-2004 à 2006-2007



Les congrès américains ont généré 46 % du nombre total de nuitées.

Actions entreprises sur le marché des congrès en 2006-2007 (suite)

→ Le Gala Reconnaissance 2006

Placé sous le signe de la passion, le Gala Reconnaissance du Palais des congrès de Montréal 2006 a rendu hommage, en mai dernier, à huit nouveaux Ambassadeurs Accrédités ainsi qu'à l'ensemble d'une collectivité rassemblée pour promouvoir sa ville. Ce sont quelque 18 600 délégués et 810 exposants qui prendront part aux événements représentés par les nouveaux Ambassadeurs Accrédités. Ceux-ci joignent les rangs du Club des Ambassadeurs qui regroupe plus de 200 membres.

En plus d'honorer les huit Ambassadeurs, le Gala a été l'occasion unique de souligner le travail des équipes de promotion touristique montréalaises responsables de la venue de 14 congrès additionnels, pour lesquels aucun Ambassadeur n'a été nommé, et de remettre le Prix Rayonnement international 2006 à M. Assad Kotaite, président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour son apport inestimable à l'industrie métropolitaine de l'aviation.

Revue de l'année **marché des expositions**

Une exposition est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

Contexte

Les expositions commerciales et publiques représentent des marchés à forte contribution pour la Société, mais la concurrence y est très intense. Avec la construction de 41 nouveaux centres de congrès en Amérique du Nord en 2006, on prévoit une augmentation de 7,3 millions de pieds carrés en espaces d'exposition d'ici 2010.

Performance de la Société

L'année 2006-2007 représente la meilleure performance du marché des expositions dans l'histoire de la Société avec 22 expositions commerciales et 23 expositions publiques. Ces événements ont attiré un total de 378 359 participants et totalisé 6,4 millions de dollars en revenus autonomes.

Le marché des expositions

45

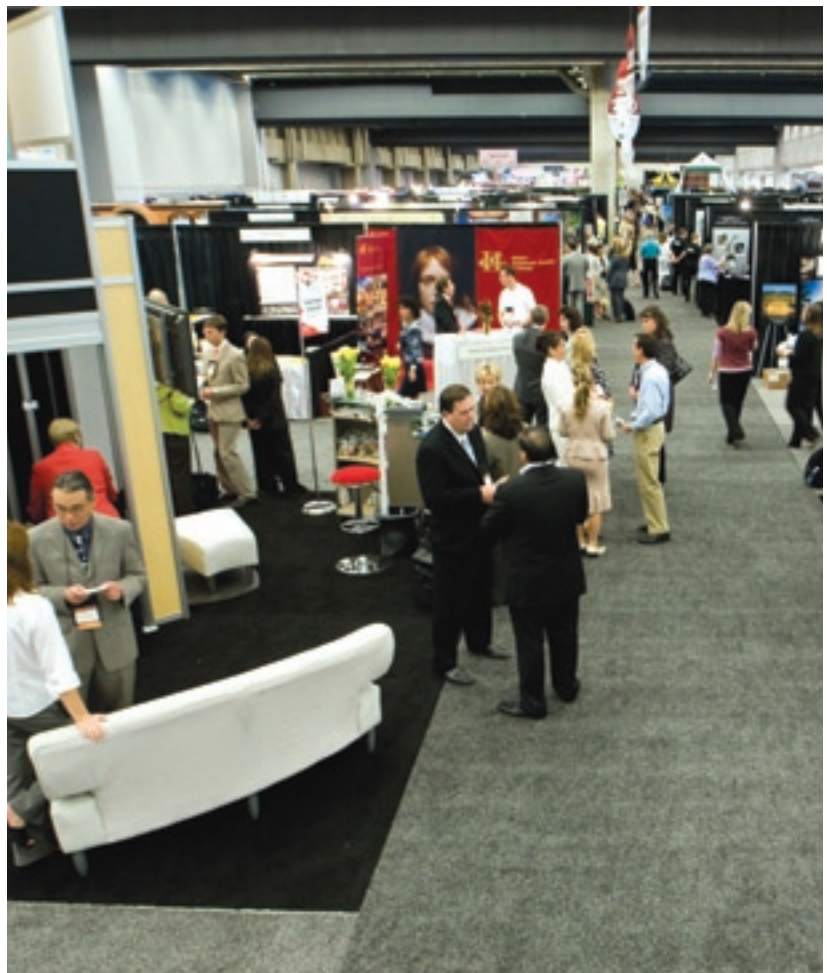
événements

6,4 M\$

en revenus autonomes

378 359

participants

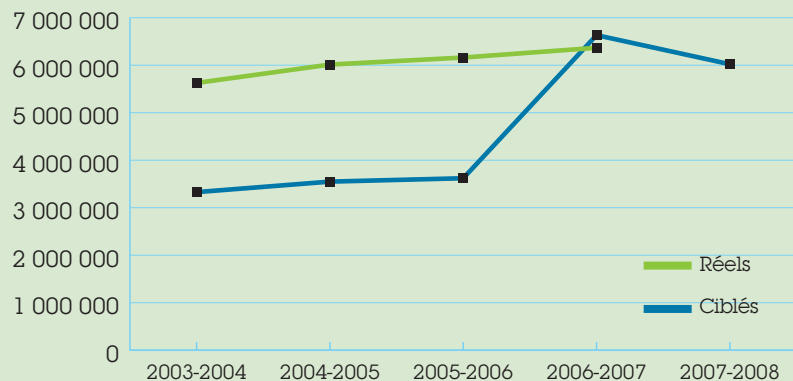


Résultats en 2006-2007 marché des expositions

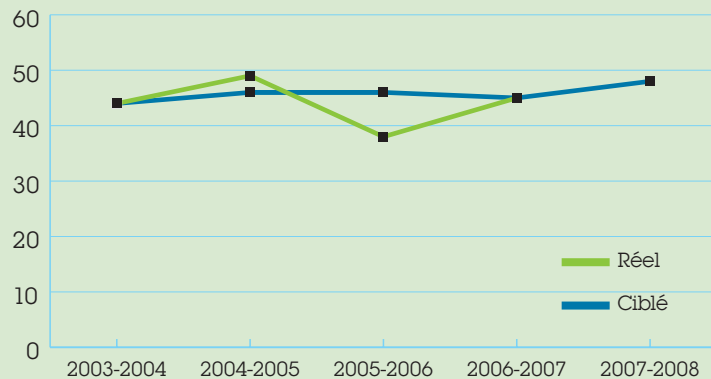
La meilleure performance dans l'histoire de la Société

Les résultats démontrent une croissance soutenue des revenus autonomes enregistrés sur le marché des expositions au cours des dernières années.

Graphique 18 Marché des expositions – Revenus autonomes de 2003-2004 à 2007-2008



Graphique 19 Marché des expositions – Nombre total d'événements de 2003-2004 à 2007-2008



En 2006-2007, le nombre d'expositions a rejoint la moyenne enregistrée au cours des années 2002-2003 à 2004-2005 après une baisse de 15 % enregistrée l'année dernière.

Actions entreprises sur le marché des expositions

→ Campagne promotionnelle La Saison des salons

Pour une deuxième année consécutive, la Société a organisé une campagne promotionnelle sur les salons publics en soutien aux efforts promotionnels de chaque promoteur. En plus de reprendre la distribution de 80 000 cartes postales dans le réseau Pop Média et de remanier la page d'accueil du site Internet du Palais, de nouvelles bannières ont été affichées à la sortie du métro pour attirer l'attention des quelque 11 000 personnes qui y passent quotidiennement.

→ Démarchage de nouvelles expositions

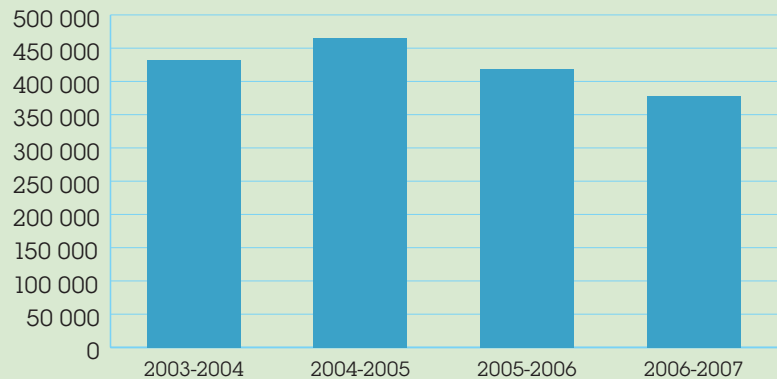
En partenariat avec Tourisme Montréal et ses fournisseurs locaux du domaine des expositions, la Société a participé, en décembre dernier, à la foire commerciale annuelle de l'IAEE (*International Association of Exhibitors and Events*) à San Diego afin de faire connaître les attraits de Montréal aux promoteurs internationaux d'expositions et de les inciter à inclure notre ville dans leur circuit annuel.

Résultats en 2006-2007 marché des expositions

L'affluence continue de diminuer

On note depuis deux ans une baisse d'affluence, autant pour les expositions commerciales que publiques.

Graphique 20 Marché des expositions – Nombre total de participants de 2003-2004 à 2006-2007



Hausse des retombées économiques

Les retombées économiques qui sont calculées exclusivement pour les expositions commerciales ont progressé de 15 % au cours de la dernière année.

Graphique 21 Marché des expositions – Retombées économiques de 2003-2004 à 2006-2007



Actions entreprises sur le marché des expositions

→ SIAL Montréal, le salon aux mille et une saveurs

Le plus important salon international de l'alimentation au Canada, SIAL Montréal, a eu lieu au Palais du 28 au 30 mars 2007 à l'occasion de sa quatrième édition. Réservé aux professionnels du domaine de l'agroalimentaire, le Salon international de l'alimentation, des boissons, vins et spiritueux SIAL Montréal 2007 a ouvert ses portes à 18 000 visiteurs provenant de 81 pays. Environ 700 exposants canadiens, américains et inter

nationaux étaient rassemblés sur les 18 600 m² (200 000 pi²) de la salle d'exposition pour les accueillir : 34 pays participaient à titre d'exposants et 17 pavillons internationaux avaient été érigés. En quatre éditions, SIAL Montréal est devenu le rendez-vous incontournable des professionnels de l'alimentation en Amérique du Nord, complétant ainsi le réseau SIAL présent à Paris, Shanghai et Buenos Aires.



Revue de l'année marché des réunions, galas et événements spéciaux

Une réunion est un rassemblement d'un groupe restreint de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse ou autres, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de leurs participants.

Un événement spécial est une activité organisée à l'occasion d'un grand repas, d'une fête, de la remise de diplômes ou de marques de reconnaissance ou de présentations de nature artistique, sportive ou sociale.

Contexte

La recherche d'espace pour les réunions d'entreprises devient de plus en plus problématique, particulièrement quand il s'agit de réunions dépassant les capacités des hôtels. Il existe donc un potentiel à exploiter pour les centres de congrès qui souhaitent s'ouvrir au marché des réunions, galas et événements spéciaux.

Performance de la Société

Au cours de l'année 2006-2007, on a assisté au décollage de ce marché. En effet, le Palais a été le lieu de nombreux événements d'envergure organisés par de grandes entreprises telles que Bell Canada, Molson, Telus, Microsoft et Cisco. Au total, les 125 événements qui ont eu lieu au Palais ont généré 2,8 millions de dollars en revenus autonomes, soit 1,2 million de plus que l'année précédente. On observe également une hausse dans le nombre de participants, qui a atteint les 105 055, soit 24 163 personnes de plus que l'année précédente. Les efforts de rationalisation du calendrier ont certainement contribué à ces bons résultats.

Le marché des
réunions, galas
et événements
spéciaux

125
événements

2,8 M\$
en revenus
autonomes

105 055
participants

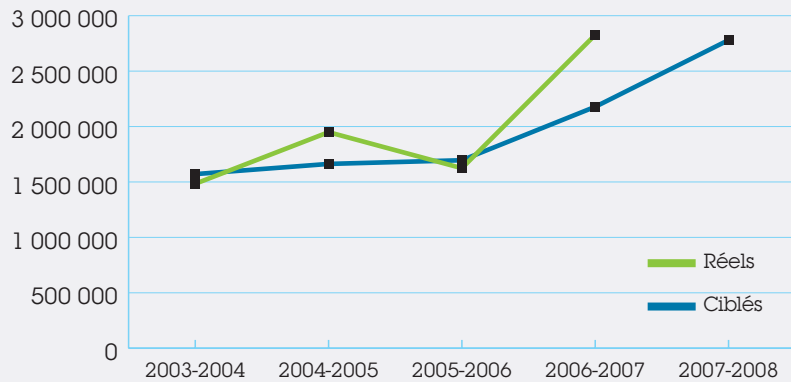


Résultats en 2006-2007 marché des réunions, galas et événements spéciaux

Décollage des revenus

Par rapport à 2005-2006, les revenus de ce marché ont augmenté de 74,1 % et ont dépassé de 29,8 % les objectifs établis en début d'année.

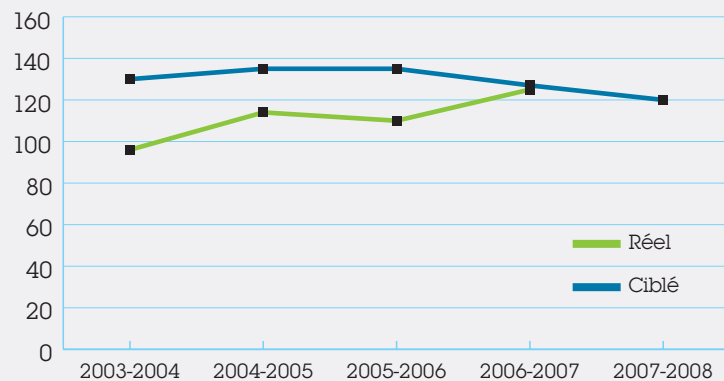
Graphique 22 Marché des réunions, galas et événements spéciaux – Revenus autonomes de 2003-2004 à 2007-2008



Nombre d'événements en hausse de 13 %

Les réunions diverses représentent les deux tiers des événements de ce marché.

Graphique 23 Marché des réunions, galas et événements spéciaux – Nombre total d'événements de 2003-2004 à 2007-2008



Actions entreprises sur le marché des réunions, galas et événements spéciaux en 2006-2007

→ Le Palais accueille le Gala des prix Gémeaux 2006

Le 9 décembre 2006, le Palais a été le théâtre du Gala des prix Gémeaux 2006, qui a rassemblé plus de 1 200 invités venus honorer les artisans de la télévision. Le Gala diffusé sur ARTV était animé par Serge Postigo et a été un grand succès.

→ Mise à jour de la base de données des personnes ressources

Afin d'accélérer le traitement de plus de 1 000 demandes annuelles dans le marché des réunions, galas et événements spéciaux, et de permettre de joindre rapidement les principaux intervenants de ce marché, un travail colossal de mise à jour de la base de données des personnes ressources a été réalisé au cours de l'année. Les résultats sont probants.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

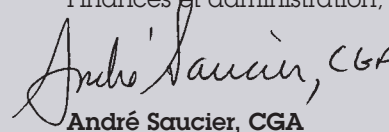
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,


Paul Saint-Jacques

Le Directeur,
Finances et administration,


André Saucier, CGA

Montréal, le 1^{er} jour de juin 2007

Rapport du vérificateur

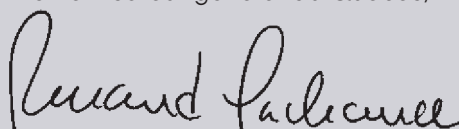
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 1^{er} juin 2007

États financiers

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007		2006	
PRODUITS				
Location d'espaces	6 654 972	\$	7 281 388	\$
Redevances (note 3)	3 463 565		3 245 327	
Services auxiliaires (note 4)	5 912 374		6 599 435	
Location à titre gratuit (note 5)	614 432		640 703	
Autres produits (note 6)	995 643		930 048	
	17 640 986		18 696 901	
CHARGES				
Frais d'événements (note 7)	4 948 918		5 061 997	
Frais d'opération et d'administration (note 8)	16 974 086		16 785 200	
Taxes municipales	7 333 594		7 629 173	
Perte sur location à titre gratuit (note 5)	614 432		640 703	
Frais financiers – nets (note 9)	14 984 895		15 434 688	
	44 855 925		45 551 761	
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS	(27 214 939)		(26 854 860)	
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 10)	30 834 572		32 244 899	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	3 619 633		5 390 039	
Gain (Perte) sur cession d'immobilisations	764		(18 147)	
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 10)	9 996 988		10 166 347	
Amortissement des immobilisations	(11 044 528)		(11 045 855)	
Amortissement des apports reportés	658 853		690 019	
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés	(229 249)		(229 249)	
Revenu relatif à une créance à recevoir sur vente d'actif	233 803		233 728	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 236 264	\$	5 186 882	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers

Excédent cumulé de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007		2006	
SOLDE AU DÉBUT	18 200 650	\$	13 013 768	\$
Excédent cumulé des produits sur les charges	3 236 264		5 186 882	
SOLDE À LA FIN	21 436 914	\$	18 200 650	\$
Excédent cumulé investi en immobilisations	7 059 338	\$	7 332 890	\$
Excédent cumulé non affecté	14 377 576		10 867 760	
	21 436 914	\$	18 200 650	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

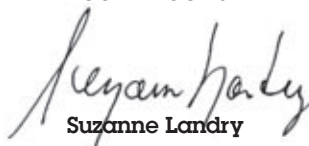
États financiers


Bilan au 31 mars 2007

	2007		2006	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	746 772	\$	1 458 318	\$
Placements temporaires (note 11)	10 580 440		1 499 535	
Créances	2 473 665		2 068 478	
Frais payés d'avance	1 436 588		2 170 389	
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	12 180 350		11 665 069	
Créance à recevoir sur vente d'actif, au taux de 4 %	5 882 848		5 885 831	
	33 300 663		24 747 620	
Immobilisations (note 12)	292 421 388		302 117 216	
Frais reportés, au coût amorti	1 831 506		1 959 255	
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	25 562 089		23 805 210	
	353 115 646	\$	352 629 301	\$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	11 898 274	\$	12 399 084	\$
Dépôts des clients	2 177 798		2 274 476	
Versements sur la dette à long terme (note 16)	36 428 815		7 629 563	
	50 504 887		22 303 123	
Produits reportés	-		6 715	
Apports reportés (note 15)	10 528 783		11 187 636	
Dette à long terme (note 16)	270 645 062		300 931 177	
	331 678 732		334 428 651	
EXCÉDENT CUMULÉ	21 436 914		18 200 650	
	353 115 646	\$	352 629 301	\$
ENGAGEMENTS (note 20)				

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 FCAFCHA
Suzanne Landry


Claude Liboiron

États financiers

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds – clients	16 454 454 \$	18 709 068 \$
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	38 559 400	30 349 550
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(28 529 558)	(29 607 551)
Intérêts reçus	249 067	188 583
Intérêts versés	(15 329 226)	(15 716 021)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	11 404 137	3 923 629
Activités d'investissement⁽¹⁾		
Acquisition d'immobilisations	(1 506 354)	(7 814 851)
Produit de cession d'immobilisations	1 139	42 700
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 505 215)	(7 772 151)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(7 629 563)	(7 261 752)
Dette à long terme	6 100 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 529 563)	(7 261 752)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	8 369 359	(11 110 274)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 957 853	14 068 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (2)	11 327 212 \$	2 957 853 \$

(1) En date du 31 mars 2007, le poste Charges à payer et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations totalisant 4 306 117 \$ (2006 : 4 463 397 \$).

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2007	2006
Encaisse	746 772 \$	1 458 318 \$
Placements temporaires	10 580 440	1 499 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 327 212 \$	2 957 853 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires 31 mars 2007

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit:

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Produits reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux produits reportés et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatation des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatation des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de 3 mois ou moins.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

3. REDEVANCES

	2007		2006	
Billets vendus	445 038	\$	463 651	\$
Services alimentaires	2 281 837		1 782 028	
Services audiovisuels	633 367		870 537	
Autres	103 323		129 111	
	3 463 565	\$	3 245 327	\$

4. SERVICES AUXILIAIRES

	2007		2006	
Stationnement	1 008 760	\$	877 582	\$
Aménagement	1 380 397		1 487 328	
Entretien ménager	426 592		534 353	
Audiovisuel	491 494		556 628	
Télécommunications	730 184		822 295	
Accueil et vestiaire	222 770		241 838	
Plomberie et électricité	1 437 940		1 678 039	
Sécurité	140 330		173 532	
Autres	73 907		227 840	
	5 912 374	\$	6 599 435	\$

5. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartiennent. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

6. AUTRES PRODUITS

	2007		2006	
Location de locaux	690 943	\$	625 348	\$
Sous-location de locaux administratifs	304 700		304 700	
	995 643	\$	930 048	\$

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2007		2006	
Traitements – personnel à l'événement				
Services à la clientèle	594 018	\$	626 803	\$
Stationnement	99 937		105 081	
Accueil et vestiaire	736 522		747 701	
Audiovisuel	453 346		418 076	
Télécommunications	114 108		135 287	
Aménagement	1 389 552		1 337 999	
Entretien ménager	564 385		374 809	
Audiovisuel	80 768		226 552	
Télécommunications	146 451		121 354	
Plomberie et électricité	368 817		386 982	
Sécurité	118 592		178 483	
Autres frais	282 422		402 870	
	4 948 918	\$	5 061 997	\$

8. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2007		2006	
Traitements et avantages sociaux	7 198 132	\$	6 961 351	\$
Assurances et permis	281 141		291 187	
Électricité et chauffage	1 787 694		1 884 779	
Gardiennage	762 737		785 899	
Service d'entretien ménager	737 592		897 584	
Service d'entretien spécialisé	894 080		826 715	
Entretien et réparations	2 468 986		2 127 271	
Amortissement des frais initiaux de location reportés	74 252		59 340	
Loyers	609 274		620 136	
Promotion et communications	1 145 301		1 181 986	
Services professionnels et administratifs	842 073		1 025 438	
Créances douteuses et irrécouvrables	99 522		39 666	
Formation professionnelle	73 302		83 848	
	16 974 086	\$	16 785 200	\$

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

9. FRAIS FINANCIERS – NETS

	2007		2006	
Intérêts sur la dette à long terme	15 232 953	\$	15 603 281	\$
Autres intérêts et frais bancaires	1 009		19 990	
	15 233 962		15 623 271	
Intérêts sur soldes bancaires et dépôt à terme	(249 067)		(188 583)	
	14 984 895	\$	15 434 688	\$

10. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2007		2006	
Subvention de fonctionnement:				
Subvention encaissée pour l'exercice	38 559 400	\$	39 599 400	\$
Encasement - Subvention recouvrable du gouvernement du Québec relatif à l'exercice précédent	(11 665 069)		(11 390 006)	
	26 894 331		28 209 394	
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations	3 940 241		4 035 505	
Total de la subvention de fonctionnement	30 834 572		32 244 899	
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	9 996 988		10 166 347	
	40 831 560	\$	42 411 246	\$

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007		2006	
Papiers commerciaux, au taux de 4,30 %, échéant entre le 2 avril et le 15 mai 2007	10 580 440	\$	1 499 535	\$

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

12. IMMOBILISATIONS

	2007			2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Immobilisations corporelles					
Terrains	24 718 521	\$ -	\$ 24 718 521	\$ 24 048 536	\$
Bâtisse	349 137 299	91 790 405	257 346 894	266 289 872	
Mobilier et équipement	21 356 262	12 423 128	8 933 134	10 358 391	
Aménagements	1 160 101	135 149	1 024 952	821 378	
Améliorations locatives	481 717	481 717	-	-	
Équipement informatique	4 986 006	4 643 287	342 719	546 986	
	401 839 906	109 473 686	292 366 220	302 065 163	
Actif incorporel					
Logiciels informatiques	2 009 230	1 954 062	55 168	52 053	
	403 849 136	\$ 111 427 748	\$ 292 421 388	\$ 302 117 216	\$

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Au 31 mars 2007, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élèvent à 4 306 117 \$ et sont incluses dans les charges à payer et les frais courus. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 \$. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 \$. L'augmentation du budget comprend notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2007 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2007 s'élèvent à 272 494 756 \$ et se répartissent comme suit :

Terrains	21 733 470	\$
Bâtisse	244 460 517	
Mobilier et équipement	6 300 769	
	<u>272 494 756</u>	\$

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

13. SUBVENTION RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention recouvrable s'établit comme suit:

	2007		2006	
Solde au début	35 470 279	\$	32 658 431	\$
Amortissement des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	9 996 988		10 166 347	
Intérêts encourus sur les emprunts	15 232 953		15 603 281	
	60 700 220		58 428 059	
Subventions gouvernementales reçues	(22 957 781)		(22 957 780)	
Solde à la fin	37 742 439	\$	35 470 279	\$
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan:				
Emprunts du Fonds de financement (note 16)	307 073 877	\$	308 560 740	\$
Solde non amorti des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	(273 271 679)		(277 125 966)	
	33 802 198		31 434 774	
Intérêts courus sur ces emprunts	3 940 241		4 035 505	
	37 742 439	\$	35 470 279	\$
Portion court terme	12 180 350	\$	11 665 069	\$
Portion long terme	25 562 089		23 805 210	
	37 742 439	\$	35 470 279	\$

14. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 10 000 000 \$ jusqu'au 30 septembre 2008, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

15. APPORTS REPORTÉS

	2007	2006
Apport du gouvernement du Québec reporté		
Solde au début	351 698 \$	372 386 \$
Moins		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	20 688	20 688
	331 010	351 698
Apport du bailleur reporté		
Solde au début	369 850	422 773
Moins		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	21 756	52 923
	348 094	369 850
Apport du concessionnaire reporté		
Solde au début	169 667	179 647
Moins		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	9 981	9 980
	159 686	169 667
Apport d'Hydro-Québec reporté		
Solde au début	96 421	102 849
Moins		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	6 428	6 428
	89 993	96 421
Apport du gouvernement du Canada reporté		
Solde au début	10 200 000	10 800 000
Moins		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	600 000	600 000
	9 600 000	10 200 000
	10 528 783 \$	11 187 636 \$

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 658 853 \$ (31 mars 2006 : 690 019 \$).

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

16. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2007	2006
Billets à payer		
taux fixe de 5,719 % l'an (taux effectif de 5,795 %), remboursable par versements semestriels de 1 264 225 \$, jusqu'au 31 mars 2007 et par un versement de 29 898 362 \$ le 1 ^{er} octobre 2007	29 067 186 \$	29 897 501 \$
taux fixe de 5,234 % l'an (taux effectif de 5,299 %), remboursable par versements semestriels de 1 172 832 \$, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 23 094 301 \$ le 30 septembre 2015	30 058 787	30 801 879
taux fixe de 5,159 % l'an (taux effectif de 5,223 %), remboursable par versements semestriels de 4 683 303 \$, jusqu'au 1 ^{er} avril 2013 et par un versement de 100 465 429 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	121 512 266	124 494 958
taux fixe de 4,6035 % l'an (taux effectif de 4,658 %), remboursable par versements semestriels de 4 358 531 \$, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 108 950 781 \$ le 6 août 2011	120 292 938	123 366 402
taux fixe de 4,343 % l'an (taux effectif de 4,387 %), remboursable par versements semestriels de 201 051 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2016 et par un versement de 4 542 197 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	6 142 700	-
	307 073 877	308 560 740
Moins : versements échéant en deçà d'un an	36 428 815	7 629 563
	270 645 062 \$	300 931 177 \$

Les versements sur les dettes à long terme incluent le capital et les intérêts.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2008	36 428 815	\$
2009	7 546 604	
2010	7 921 736	
2011	8 322 427	
2012	111 483 703	

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts. Les frais de financement sont inclus dans le capital de la dette.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la subvention recouvrable du gouvernement du Québec de 37 742 439 \$ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	307 073 877 \$	319 975 928 \$	308 560 740 \$	319 727 884 \$

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2007

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-entreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 354 850 \$ (2006 : 312 125 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

20. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant le 31 mai 2007 pour des locaux administratifs, qui sont sous-loués à la suite de l'agrandissement du Palais des congrès. Les paiements minimums futurs exigibles sont diminués de l'amortissement des produits reportés (paiements incitatifs).

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit :

	Loyers		Autres	
2008	69 250	\$	3 853 941	\$
2009	-		1 878 005	
2010	-		173 832	
2011	-		173 832	
2012	-		173 832	
	69 250	\$	6 253 442	\$

Annexe 1 – Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société nommés par le gouvernement conformément à l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.01). Un membre doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du présent code et attester qu'il en a pris connaissance.

2. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour contribuer à la réalisation des objets de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. Un membre du conseil d'administration (ci-après appelé « un membre ») est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret numéro 824-98 du 17 juin 1998) et par la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au directeur général de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

6. Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au directeur général et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de l'assemblée des membres.

7. Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

8. Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages inclus de ses fonctions antérieures à la Société.

9. Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

10. Les informations fournies par un membre en application du présent code sont confidentielles.

11. Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

12. Le directeur général de la Société doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

13. Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

Ce dernier fait part au membre des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

14. La sanction qui peut être imposée à un membre est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

15. Sur conclusion que le membre a contrevenu à la loi, au règlement ou au présent code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

16. Toute sanction imposée à un membre, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

17. Le présent code est accessible au public et est publié dans le rapport annuel de la Société.

Le rapport annuel doit en outre faire état de l'application du présent code au cours de l'année.

18. Le présent code entre en vigueur le 1^{er} septembre 1999.

Annexe 2 – Code d'éthique des employés

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant à un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer. Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

1. Environnement de travail

1.1 Engagements

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés. Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe ; en cas de grossesse ; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi ; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

- Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.

- Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels, et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.

- De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.

- Enfin, la Société s'engage à encourager le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

1.2 Responsabilités

- Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Cela fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un

climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.

- Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement.

- Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

2. Relations avec les tiers

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

2.1 Relations avec la clientèle

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Cela sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empresser de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

2.2 Relations avec les fournisseurs, partenaires et concurrents

2.2.1 Conflit d'intérêts

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

2.2.2 Cadeaux, divertissements, sommes d'argent

Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait avoir une influence sur leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non

concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

2.3 Relations avec les médias

La Direction des communications est le seul porte-parole officiel de la Société. De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, comme par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

3. Protections des biens de la Société

3.1 Biens matériels

Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

3.2 Biens intellectuels

Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

3.3 Information confidentielle

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permet-

tent de l'identifier. Cette information ne doit donc pas être divulguée, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder, de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'Internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

Conformité et application

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Si un membre du personnel a connaissance ou soupçonne que des actes dérogatoires au présent code d'éthique ont été commis, il doit immédiatement en informer son supérieur ou la Direction des ressources humaines. Également, tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à faire. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons finalement que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

Index des tableaux et des graphiques

Tableau 1	Répartition des effectifs au 31 mars 2007	15
Tableau 2	Événements tenus en 2006-2007	17
Tableau 3	Ententes conclues en 2006-2007	17
Graphique 1	Répartition des espaces occupés – 1 ^{er} trimestre 2006-2007	03
Graphique 2	Répartition des espaces occupés – 2 ^e trimestre 2006-2007	03
Graphique 3	Répartition des espaces occupés – 3 ^e trimestre 2006-2007	03
Graphique 4	Répartition des espaces occupés – 4 ^e trimestre 2006-2007	03
Graphique 5	Total des revenus autonomes de 2003-2004 à 2007-2008	18
Graphique 6	Total des événements de 2003-2004 à 2007-2008	18
Graphique 7	Répartition des revenus autonomes par marché en 2006-2007	19
Graphique 8	Répartition des événements par marché en 2006-2007	19
Graphique 9	Total du nombre de participants de 2003-2004 à 2006-2007	20
Graphique 10	Répartition du nombre total de participants par marché en 2006-2007	20
Graphique 11	Retombées économiques totales de 2003-2004 à 2006-2007	21
Graphique 12	Nombre total de nuitées de 2003-2004 à 2006-2007	21
Graphique 13	Marché des congrès – Revenus autonomes de 2003-2004 à 2007-2008	23
Graphique 14	Marché des congrès – Nombre total d'événements de 2003-2004 à 2007-2008	23
Graphique 15	Marché des congrès – Nombre total de participants de 2003-2004 à 2006-2007	24
Graphique 16	Marché des congrès – Retombées économiques de 2003-2004 à 2006-2007	25
Graphique 17	Marché des congrès – Nombre total de nuitées de 2003-2004 à 2006-2007	25
Graphique 18	Marché des expositions – Revenus autonomes de 2003-2004 à 2007-2008	27
Graphique 19	Marché des expositions – Nombre total d'événements de 2003-2004 à 2007-2008	27
Graphique 20	Marché des expositions – Nombre total de participants de 2003-2004 à 2006-2007	28
Graphique 21	Marché des expositions – Retombées économiques de 2003-2004 à 2006-2007	28
Graphique 22	Marché des réunions, galas et événements spéciaux – Revenus autonomes de 2003-2004 à 2007-2008	31
Graphique 23	Marché des réunions, galas et événements spéciaux – Nombre total d'événements de 2003-2004 à 2007-2008	31

Coordonnées

159, rue Saint-Antoine Ouest
9^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1H2 Canada
Tél.: 514 871-8122
Télec.: 514 871-3188
Sans frais : 1 800 268-8122
pcmcomm@congresmtl.com
info@congresmtl.com

WWW.CONGRESMTL.COM

Rapport annuel 2006-2007
Dépôt légal, 4^e trimestre 2007
Bibliothèque nationale
du Québec
ISBN-978-2-923172-11-8

Imprimé au Canada

Bureau de Washington
1101 17th Street N.W., Suite 1006
Washington D.C., 20036
Tél.: 202 861-8640
Télec.: 202 861-9359
jcutlip@congresmtl.com

Rédaction : Samarkand

Photographie : Stéphan Poulin
(couverture)

Shoot Studio

Palais des congrès
de Montréal

